PRÉFET DE LA RÉGION CORSE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

CELLULE D'INFORMATION AUX ENTREPRISES
Lettre n°2

"Clique-mon-commerce.gouv.fr" : la @-vente pour toutes les entreprises

Développé par le Gouvernement, **clique-mon-commerce.gouv.fr** s'adresse aux commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration qui souhaitent se numériser et développer rapidement une activité en ligne.

Cette plateforme propose des solutions numériques à destination des petites entreprises pour créer un site web, mettre en place une solution de logistique/livraison ou de paiement à distance, rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité.
Ce site recense plus de ***40 offres accessibles gratuitement*** pour vous permettre de maintenir et poursuivre votre activité en ligne :

- ✓ Créer un site web
- ✓ Trouver une solution logistique ou de paiement à distance
- ✓ Rejoindre une place de marché

Le site clique-mon-commerce.gouv.fr s'inscrit dans une initiative plus globale du Gouvernement en faveur de la numérisation des petites entreprises, qui comprend notamment :

- ➢ Des dispositifs d'accompagnement et de formation à la numérisation prévus par le Plan de relance
- ➢ Une **aide financière de 500 €** pour couvrir les coûts liés au lancement de votre activité en ligne

Actualité : Mise en ligne du formulaire fonds de solidarité le 20 novembre

Ce formulaire s'adresse aux **entreprises de moins de 50 salariés** sans condition de chiffre d'affaires ni de bénéfice, ayant débuté leur activité avant le 30 septembre. Il sera disponible **à partir du 20 novembre** dans l'espace particulier d'impots.gouv.fr. La demande doit être déposée au plus tard le 31 décembre 2020.

Les entreprises éligibles sont :

- o Toutes les entreprises concernées par une fermeture administrative
- o Toutes les entreprises (**secteurs S1 et S1 bis compris**) situées dans les zones de couvre-feu
- o Les entreprises des secteurs S1 et S1 bis non situées en zone de couvre-feu
- o Les entreprises du type P « salle de danse »

Pour en savoir plus sur le fonds de de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs, cliquez ici.

Les chiffres-clés du fonds de solidarité : **Plus de 7 milliards d'euros déjà versés** à **près de 2 millions d'entreprises et indépendants** depuis mars 2020.

Pour aller plus loin :

Toutes les informations relatives au plan de relance :
https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance
Contactez les chargés de missions de la DIRECCTE de Corse via :
corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr
Retrouvez toutes nos newsletters ici